



**LES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES :
DES ALLIÉES À SOUTENIR POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES !**

« La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix. »

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies

AVIS DE LA FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES (FMHF) PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES 2022-2023

A l'attention de Monsieur Eric Girard, ministre des Finances
consultations@finances.gouv.qc.ca

LUNDI 14 FÉVRIER 2022

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 <i>La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes</i>	3
1.2 <i>La prévalence et les coûts de la violence envers les femmes</i>	3
1.3 <i>Textes, inégalités et violence envers les femmes</i>	4
2. Les maisons d'hébergement reprennent un peu leur souffle	4
2.1 <i>Les maisons : toute une gamme de services</i>	6
2.2 <i>Pour répondre aux situations complexes des femmes</i>	6
2.3 <i>Prendre soin des équipes pour prendre soin des femmes et de leurs enfants</i>	9
3. Les ressources et besoins de la FMHF	10
3.1 <i>Les conditions de réussite</i>	10
4. Conclusion	11

1. Introduction

Les consultations pré-budgétaires sont l'occasion pour les maisons d'hébergement membres de la FMHF de présenter l'évaluation de leurs besoins financiers réels afin de remplir pleinement leur mission.

La volonté politique de reconnaître le travail du réseau des maisons d'hébergement, par le biais du rehaussement substantiel du financement des maisons d'hébergement du Québec dans le budget 20-21 et 21-22, a été vivement apprécié par notre réseau. Cependant, ce rehaussement salué ne permet de financer qu'une consolidation de nos services et ne permet aucunement le développement tant nécessaire de nouvelles maisons partout au Québec. De plus, une partie de ce financement, celui des maisons de seconde étape MH2, est récurrent mais non intégré dans le cadre financier du PSOC, comme l'est celui des maisons d'aide et d'hébergement d'urgence, maintenant ainsi leur financement dans une certaine précarité puisque sans port d'attache. Nous soulignons dans notre avis les enjeux de reconnaissance des besoins les plus impératifs, et nous présentons le manque à gagner afin de mieux répondre aux réalités des femmes et des enfants violentés.

1.1 La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Depuis 1987, la Fédération regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement, dans un but de promotion et de défense des droits des femmes violentées et de leurs enfants. La FMHF œuvre à informer et former ses maisons membres. Elle est également associée à de nombreux groupes et **p r o a c t i v e** en développement de nombre de projets de recherches. Elle participe aux diverses consultations provinciales, nationales et internationales touchant les réalités des femmes et des enfants. Elle fait partie d'un grand nombre de concertations afin de promouvoir la vision et l'expertise de ses membres et de défendre les droits des femmes dans une perspective de transformation sociale.

La Fédération représente 37 maisons situées dans 10 régions du Québec, qui soutiennent des femmes victimes de violences conjugale et familiale, d'agressions et d'exploitation sexuelles, de traite, de violences basées sur l'honneur, etc. Elles accueillent chaque année près de 3000 femmes et leurs 1500 enfants. Leur taux d'occupation avoisine voire dépasse le 100% et elles ont refusé en 2020-2021, malgré les effets de la pandémie, près de 8 000 demandes d'hébergement faute de place disponible au moment de l'appel.

1.2 La prévalence et les coûts de la violence envers les femmes

12 milliards de dollars annuellement (en 2009!) : c'est l'estimation minimaliste de ce que coûte la violence envers les femmes (violence conjugale¹ et agressions sexuelles²) au Canada. Et cela, sans compter la violence familiale, l'exploitation sexuelle, la traite, les violences basées sur l'honneur, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, les avortements forcés, les grossesses forcées, les tentatives ou menaces de meurtres, etc.

Une femme sur trois vivra de la violence sexuelle ou conjugale au cours de sa vie. 90% des victimes d'agressions sexuelles connaissent leur agresseur. La cause la plus importante de meurtre des femmes de 18-24 ans est l'homicide par le partenaire ou l'ex-partenaire. Une femme tous les deux jours et demi au Canada est tuée par son conjoint ou ex-conjoint. Ajoutons à cet état de fait saisissant la vague sans précédent des féminicides et de filicides durant la pandémie, qui a secoué le Québec tout entier et alerté nos élites politiques. Les violences doivent, par conséquent, être comprises comme un continuum qui possède des conséquences dans toutes les sphères de la vie des femmes.

¹ http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12_7/p0.html

² http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14_01/p1.html

³ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

1.3 Textes, inégalités et violence envers les femmes

La FMHF travaille dans une perspective féministe intersectionnelle reconnaissant le continuum des violences envers les femmes. Son analyse s'inscrit absolument dans les termes de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes³ et de la Déclaration pour l'élimination de la violence envers les femmes⁴ ratifiées par le Canada il y a plus de 20 ans. D'ailleurs, les chartes canadienne⁵ et québécoise⁶ des droits et libertés garantissent à chacune une vie digne et libre ainsi que le droit d'être protégée et de vivre une vie sans violence. En 2022, il est nécessaire d'actualiser pleinement ces conventions et chartes afin de reconnaître de fait les droits fondamentaux des femmes violentées et leurs enfants.

Le Québec a longtemps été pionnier en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'égalité pour toutes les femmes ne sera réalité que lorsque les violences sexo-spécifiques qu'elles vivent prendront fin. En effet, dans une société intrinsèquement égalitaire, il n'y a plus de place pour ces violences sexistes. Ainsi, ce n'est que lorsque les femmes ne seront plus violentées : verbalement, physiquement, psychologiquement, économiquement, sexuellement, spirituellement, socialement, etc., que l'on pourra enfin vivre et évoluer dans une société parfaitement égalitaire. Indissociables donc, la fin des violences et la réalisation de l'égalité de fait entre les hommes et les femmes sont les objectifs ultimes de la FMHF et de ses membres.

Les maisons d'hébergement ne devaient être qu'une solution temporaire lorsqu'elles sont nées voici plus de 40 ans. Malheureusement, leur existence est toujours d'actualité. Donnons-leur les moyens de travailler à la réalisation de leur mandat ultime – soit la fin de leur existence.

2. Les maisons d'hébergement reprennent un peu leur souffle

Les maisons sont des organismes de première ligne : des milieux de vie 24-7 qui assurent le gîte, le couvert et, surtout, la sécurité physique et psychologique des plus menacées de nos concitoyennes. Elles sont au cœur de plusieurs débats en cours au Québec : #MoiAussi, *Idle no more*, homicides conjugaux et familiaux, violences conjugales et familiales, DPJ, exploitation sexuelle, itinérance, soutien des femmes immigrantes notamment en région, etc.

En 2020-2021, les seules maisons de la FMHF ont hébergé près de 3000 femmes et leurs 1500 enfants. Elles ont soutenu plus de 40 000 femmes et enfants via leurs services externes. Elles ont répondu à plus de 50 000 appels et réalisés plus de 175 000 interventions individuelles. Avec un taux d'occupation qui avoisine ou dépasse les 100%, elles ont dû refuser, faute de place disponible, près de 8 000 demandes d'hébergement.

D'année en année, soulignons que les seules maisons de la FMHF ont soutenu près de 200 femmes ayant vécu une tentative d'homicide, bien que la Sécurité publique fasse état d'une trentaine de dénonciations annuelles. De plus, 50% des femmes soutenues devaient composer avec une problématique de santé mentale. 30% des enfants suivis avaient fait l'objet d'un signalement à la DPJ et plus de 80% d'entre eux avaient subi des violences. Plus de 80% des femmes en situation d'itinérance ont vécu des violences ou de l'inceste durant l'enfance.

La crise sanitaire a exacerbé cet état de fait et entraîné de nombreuses conséquences et transformations dans les maisons d'hébergement et ce, tout au long des deux dernières années. **Soulignons que l'injection d'un financement conséquent, dans les deux dernières années, a permis aux maisons de reprendre leur souffle mais sans être en pleine capacité financière, et de devoir faire face encore et toujours à un manque de personnel notamment dû à l'important roulement de personnel et à la pénurie de main-d'œuvre.** Ainsi, avant même le début de la crise, les maisons d'hébergement se trouvaient dans une situation difficile où une très grande pression était ressentie par les équipes de travail. À cela s'est donc ajouté une importante surcharge de travail, notamment liée à l'application des mesures sanitaires. Il est d'ailleurs pertinent de rappeler que ces mesures ont régulièrement varié depuis mars 2019 et que chaque nouvelle recommandation ou changement dans les mesures entraînent des ajustements dans les procédures et pratiques des maisons. Ces mesures sanitaires ont également des coûts et sont venues mettre une pression supplémentaire sur les budgets des maisons, malgré l'aide financière consentie par les deux paliers de gouvernement.

Du côté des ressources humaines, le roulement de personnel s'est grandement accéléré. Tâches augmentées, risques pour la santé des travailleuses, conditions salariales toujours inférieures à celles du réseau de la santé et des services sociaux, épuisement professionnel ne sont que quelques raisons qui ont fait en sorte que plusieurs travailleuses ont quitté leur emploi. De plus, nombre de travailleuses se sont trouvées confrontées à des défis liés à la conciliation travail-famille notamment lorsque celles-ci devaient s'absenter en raison de la fermeture de groupes à la garderie ou à l'école ou pour prendre soin de proches malades. C'est donc l'ensemble des maisons qui se retrouve, certes dans une situation beaucoup plus stable financièrement sans être optimale après des années de sous-financement et ce, en pleine crise sanitaire.

La complexification des situations des femmes, la réduction des services publics et l'augmentation des demandes de services, alliées au contexte de pandémie font que, malgré leurs efforts et toute leur créativité, les maisons répondent encore difficilement aux besoins des femmes violentées et leurs enfants.

⁴ <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx>

⁵ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html#h-39>

⁶ <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>

2.1 Les maisons : toute une gamme de services

Les maisons d'hébergement pour femmes violentées sont des actrices importantes de la sécurité physique et psychologique des femmes et des enfants qu'elles soutiennent, via l'hébergement, les services externes, les services jeunesse, la sensibilisation, la prévention, la concertation et la formation qu'elles offrent dans les communautés, etc.

En plus de l'hébergement, les maisons proposent de l'intervention individuelle et de groupe, de l'intervention jeunesse, des accompagnements physiques dans l'ensemble des démarches des femmes et des enfants (immigration, francisation, santé physique et psychologique, parcours scolaire, parcours socio-judiciaire, IVAC, réinsertion sociale et professionnelle, etc.) ainsi que bien des moments d'intervention informelle. Elles réalisent près de 7 000 activités de formation et de sensibilisation dans les communautés. Plus de 5 000 femmes cognent spontanément à leur porte chaque année pour demander de l'aide.

Les équipes des maisons doivent composer avec une demande exponentielle de services internes et externes, d'activités de sensibilisation et de prévention dans les communautés, etc. L'efficacité de la prévention n'est pourtant plus être à démontrer et est garante de la diminution de la nécessité des services d'intervention après coup. Sans prévention la violence augmentera ... Il faut se donner les moyens de briser ce cercle vicieux.

Presque aucune maison n'a été ouverte depuis plus de 10 ans, alors que la demande d'hébergement sécuritaire ainsi que de services variés, continuent d'augmenter. Les situations des femmes et des enfants se complexifient. Les délais de séjour en maison s'allongent, comme ceux pour l'aide juridique, le logement social, les parcours d'immigration, etc. Les barrières systémiques à la sortie des femmes des maisons sont nombreuses.

Or, preuve est faite de l'utilité de ces ressources. Il faut donc que la société se donne les moyens afin qu'elles puissent fonctionner de façon optimale.

2.2 Pour répondre aux situations complexes des femmes

Malgré les efforts constants consentis pour répondre à l'ensemble des besoins, le travail des maisons est limité dans son expansion. En effet, le rehaussement significatif des deux derniers exercices budgétaires a été des plus salutaires mais ces injections n'ont permis que de rattraper le manque à gagner accumulé depuis le dernier rehaussement entre 2004 et 2009.

Les maisons d'hébergement doivent composer avec des situations de plus en plus complexes, vécues par les femmes et leurs enfants. Elles doivent soutenir un nombre accru de femmes immigrantes souvent allophones et à statut précaire, ayant beaucoup d'enfants; de mères violentées avec leurs enfants, qui peuvent perdre la garde, car le séjour en maison d'hébergement est parfois malheureusement considéré comme une situation instable pour l'enfant sans tenir compte des enjeux de sécurité physique et psychologique. Les femmes en situation de handicap ou aînées ne trouveront pas ou peu de place en maisons d'hébergement faute de ressources adaptées pour les personnes à mobilité réduite. De même, les femmes devant composer avec d'autres formes de handicap (physique ou intellectuel) risquent de ne pas bénéficier de ressources adaptées à leurs besoins. La pandémie a également exacerbé la demande de soutien via nos services externes et les médias sociaux ainsi que la demande pour des activités en prévention et en sensibilisation.

Qui plus est, l'importance de concevoir le financement des maisons d'hébergement dans une perspective globale de violence envers les femmes et non seulement de violence conjugale est reconnu par la Politique gouvernementale en matière de violence conjugale (1995). De plus, la perspective inclusive de refléter dans le financement la prise en compte des violences inextricables vécues par les femmes violentées est également documentée dans plusieurs recherches dont celle du collectif de recherche *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : Mieux comprendre pour intervenir de manière concertée* (financé par le FRQSC-MSSS 2017-2020) :

Un autre fait saillant de cette action-concertée concerne le manque de ressource pour répondre dignement et convenablement aux demandes d'aide et d'hébergement, dans les différentes régions étudiées. Dans ce contexte, il est apparu que les femmes vivant des situations de violence et d'itinérance peinent à obtenir de l'aide qui répond à leurs besoins, surtout lorsqu'elles présentent des enjeux de santé mentale ou qu'elles consomment drogues ou alcool. Aussi, il est apparu que plusieurs participantes n'ont pas obtenu le soutien sollicité lorsqu'elles ont tenté de sortir d'un contexte de violence, qu'il s'agisse de violences vécues dans l'enfance dans leur contexte familial, ou bien, à l'âge adulte, dans le cadre d'une relation intime. Plus précisément, le manque de reconnaissance des mauvais traitements (physiques, psychologiques ou sexuels) subis dans l'enfance, de même que l'absence de dépistage des situations de contrôle coercitif (Stark, 2007) ont représenté des obstacles importants du point de vue des femmes. Ces barrières, que notre collectif de recherche présente sous l'angle des violences institutionnelles, ont tantôt contribué à produire des situations de grande précarité et d'itinérance, tantôt favorisé un retour dans un contexte de violence (24).

Les organismes communautaires concernés voient également la situation complexe produite par l'organisation du réseau d'aide actuel, lequel distribue et priorise l'aide offerte en fonction des exigences des bailleurs de fonds. Un financement qui apparaît de plus en plus articulé autour de problématiques spécifiques (ex. : violence conjugale, itinérance, traite de personnes), alors que les récits des femmes rencontrées dans le cadre de cette étude montrent l'enchevêtrement complexe de différentes formes de violences dans leur parcours de vie (24).

S'ajoutent à cela, dix recommandations permettant de consolider le réseau d'aide destiné aux femmes violentées et à leurs enfants, de manière à faciliter la stabilisation de leurs conditions de vie, prévenir leur itinérance et garantir le respect de leurs droits. Ces recommandations visent, entre autres, à : 1) déployer des politiques et des pratiques en matière de violences faites aux femmes qui prennent en considération l'imbrication des différentes formes de violence dans les parcours de vie des femmes, 2) garantir l'accès à un hébergement d'urgence aux femmes et à leurs enfants en consolidant le financement du réseau d'aide existant, en développant de l'hébergement transitoire (2 à 5 ans) et en créant du logement social avec soutien communautaire permanent et, 3) élaborer des politiques et des pratiques en matière d'itinérance des femmes qui reposent sur une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) et misant sur des approches informées par le trauma (26).

Et les exemples se multiplient montrant que les maisons de la FMHF, même sans un financement optimal répondent, autant qu'elles peuvent, aux besoins de plus en plus complexes des femmes violentées afin de pallier au vide de services de nos différents systèmes sociaux, judiciaires et de santé etc.

Nous constatons la nécessité entre autres:

- De poursuivre le rehaussement du financement récurrent à la mission répondant de façon globale et inclusive aux besoins multiples des femmes violentées et de leurs enfants,
- De soutenir/développer par conséquent l'offre de services inclusifs et globaux offerts par les maisons de la FMHF pour les femmes violentées outre la violence conjugale, en violence familiale, en santé mentale, en consommation, en itinérances cachées, en traite de personne, en exploitations sexuelles, etc.
- De nouvelles maisons soit au moins une maison pour femmes violentées et leurs enfants supplémentaire par région,
- De services d'interprétariat professionnels et gratuits,
- Et d'accessibilité universelle (très peu de maisons sont adaptées pour les femmes à mobilité réduite ou les femmes âgées, faute de financement pour réaliser ces adaptations fondamentales).

2.3 Prendre soin des équipes pour prendre soin des femmes et de leurs enfants

Malgré les investissements significatifs, les besoins de rehaussement sont toujours présents, considérant que 80 à 90% du budget est consacré à la masse salariale et l'augmentation toujours constante des coûts de fonctionnement ainsi que la montée fulgurante du coût de la vie. Un travail important doit être encore fait pour mettre à niveau les échelles salariales ainsi que de bonifier le régime de retraite et les assurances collectives afin d'atteindre une certaine compétitivité avec le réseau de santé et services sociaux.

Des organismes œuvrant en 24/7 comme les maisons doivent pouvoir offrir des conditions optimales de travail d'autant plus qu'elles interviennent en situation de crise. Elles doivent aussi être en mesure de proposer des primes d'éloignement pour diverses régions (Chibougamau, Gaspé, Alma, Maniwaki, etc.). Elles doivent pouvoir doubler certains quarts de travail pour assurer la sécurité des femmes et des enfants. Les équipes doivent également être formées, de façon constante, afin de pouvoir répondre à la diversité et complexité des situations. Cela commande des investissements importants, dans la mesure où il faut dégager, payer en plus de remplacer la personne en formation, et ensuite s'assurer du transfert de connaissance à toute l'équipe. Les équipes doivent également bénéficier de supervision clinique régulièrement afin d'éviter notamment le syndrome vicariant.

Nous présentons, dans la prochaine section, les besoins financiers des maisons de 1^{er} et 2^e étape membres de la FMHF. Nous proposerons ensuite quelques conditions de réussite afin de poursuivre le rehaussement du financement qui puisse ultimement répondre réellement aux besoins des femmes et des enfants violentés.

3. Les ressources et besoins de la FMHF

La FMHF compte **531** places en maison d'aide et d'hébergement d'urgence MH1

La FMHF compte également **165** unités en opération et en développement (2022-2023) réparties dans 19 maisons MH2 affiliées aux maisons MH1 de la FMHF.

Une évaluation des besoins selon le cadre financier de la FMHF pour les MH1

Notre cible de financement à atteindre pour l'année 2022-2023 est de 1 466 800M pour une maison de 12 places. Pour les maisons ayant un nombre de places supérieur à 12, on ajoute 30 000\$ de plus pour chaque place supplémentaire.

Pour une maison ayant moins de 12 places, le calcul s'effectue sur le nombre de places, une place étant évaluée à 146 680\$ multipliée par le nombre de places de la maison.

Besoins financiers pour les 37 MH1 de la FMHF : 60M

Financement actuel incluant le rehaussement récurrent 20-21 et 21-22 selon le cadre financier

MSSS: 38.7M

Manque à gagner : environ 21,3M

Besoins financiers pour les 165 unités de 2^e étape FMHF en opération et en développement 22-23 : 11, 5M

Financement actuel incluant le rehaussement récurrent

(Le plan de financement MSSS) : 3.3M

Manque à gagner : environ 8,2M

Total des besoins FMHF – 1^e et 2^e étape :	71.5 M
Financement actuel :	42 M
Manque à gagner FMHF :	29,5M récurrent

3.1 Les conditions de réussite

Le maintien du rehaussement significatif du financement des maisons existantes est une condition essentielle au développement. En effet, sans cette première mesure structurante, le développement de davantage de places d'hébergement et de maisons les placeraient constamment devant des obstacles insurmontables (difficulté à recruter et à retenir du personnel, épuisement des équipes, difficultés financières, impossibilité de réaliser pleinement la mission et de délivrer des services adaptés et de qualité, etc.).

Par ailleurs, les maisons d'hébergement opèrent des ressources 24/7 de première ligne. Elles doivent composer avec des enjeux importants de sécurité physique et psychologique des femmes et des enfants qu'elles soutiennent. Elles ont des frais incompressibles importants d'autant plus que le parc immobilier est plus que vieillissant. Plus de 80% de leur budget est investi en masse salariale.

Le financement à la mission globale via le programme de soutien des organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux doit pouvoir constituer une source conséquente de financement lorsqu'il n'est pas possible d'en trouver d'autres. Il doit de plus être indexé selon les coûts

réels d'exploitation des organismes. Il doit finalement être à la hauteur des besoins et permettre aux organismes de réaliser pleinement leur mission fondamentale. Le PSOC devrait aussi être le port d'attache du financement des maisons de 2^e étape, qui ont besoin d'autant de flexibilité et de récurrence que leurs consœurs. Évidemment, le rehaussement du financement consenti aux maisons de 1^{ère} et 2^e étape doit être récurrent et à la mission globale. Ces organismes essentiels doivent pouvoir prévoir leurs actions sur plusieurs années pour trouver leur plein potentiel. Des sommes non récurrentes placent les maisons dans des situations inextricables au niveau de la planification des activités et de la rétention de personnel.

De plus, le financement de ressources telles les maisons d'hébergement de 1^e et 2^e étape ne saurait être tributaires de critères régionaux. L'entente politique en cours avec le MSSS doit demeurer le modèle à suivre. En effet, ni les besoins exprimés par les régions, ni une approche populationnelle ne permettent de prendre en compte les besoins et réalités des femmes, des enfants et des organismes sur le territoire. Les besoins de maisons de même taille, bien que différents, sont similaires. Ainsi, une maison de même nombre de places située soit à Montréal ou à Gaspé doit bénéficier du même financement afin d'offrir la même dispensation de services et d'assurer un filet de sécurité identique.

Il est par conséquent, plus que nécessaire de bonifier et d'actualiser le plan de consolidation des maisons existantes (première et deuxième étape) assorti d'une stratégie de développement de ressources réfléchi sur plusieurs années, et ce, afin de répondre aux besoins de notre population. Nous devons actualiser sans plus tarder les travaux amorcés depuis plusieurs années avec le MSSS sur cette question. Nous appelons le gouvernement à prendre la mesure des nombreuses formes de violences subies par les femmes violentées et leurs enfants et des conséquences qu'elles génèrent à court, moyen et long terme tant pour les personnes que pour nos communautés.

Conséquemment, nous invitons le gouvernement à poursuivre le dialogue entamé avec la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. L'expertise de nos maisons membres en matière de violence, les contacts constants avec le terrain et les réalités des femmes et des enfants, les liens avec les différents ministères, la perspective historique de la lutte contre la violence envers les femmes et les enfants : ce sont tous des éléments qui doivent rester au coeur des discussions pour arriver à des solutions optimales et adaptées. La FMHF dispose de cette expertise unique et souhaite la mettre au service de l'importante réflexion qui se poursuit.

4. Conclusion

La situation des maisons d'hébergement du Québec dont celles de la FMHF commande des investissements à poursuivre. Malgré un rehaussement significatif, les maisons demeurent confrontées à des choix difficiles. Pourtant, elles devraient pouvoir répondre aux tous les besoins des femmes et de leurs enfants. Elles sont garantes de leur sécurité physique et psychologique ainsi que de la sécurité de leur communauté.

Il faut poursuivre le rehaussement, prendre la mesure des nombreuses formes de violence subies par les femmes et envisager l'ouverture de plusieurs maisons pour femmes violentées représentant quelques centaines de places, et ce, dans l'ensemble des régions. Le gouvernement a reconnu le sous-financement chronique et le besoin de développer le réseau des maisons d'hébergement lors d'une motion transpartisane à l'Assemblée nationale le 6 novembre 2019.

Nous espérons surtout que l'amorce du rehaussement du financement en 2020-2021 et 2021-2022 se poursuivra dans le cadre du budget 2022-2023. Nous rappelons que nous restons disponibles afin de maintenir le dialogue ouvert et de poursuivre nos réflexions.